



(Haute-Vienne)  
Code Postal : 87300

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le : 04 juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BONNET DE BELLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude BOULLE – Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 juin 2024

**PRESENTS** : M. BOULLE Jean-Claude – MME CHAPPET Ginette  
M. NORMAND Alain - MME PEYRET-MOREAU Bénédicte  
M. DECHATRE Joël – M. JOLY Pascal  
M. HEGARTY Thomas  
MME PORTOLAN Jocelyne - MME CHAPUT Martine  
M. LEPINE Christian

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme JAUSSOIN Béatrice qui donne pouvoir à Mme CHAPUT Martine

**SECRETAIRE** : M. HEGARTY Thomas

### **ORDRE DU JOUR** :

Approbation des procès-verbaux du 14 mars et 11 avril 2024 : Adoptés à l'unanimité sans observation

- Présentation projet extension parc agrivoltaïque (propriétés de Montbron, Hégarty)

Monsieur Emile BODART, chef de projets solaires chez la société Baywa-re présente l'opération à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur Thomas HEGARTY ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, est sorti de la salle et n'a pas donné son avis ni pris part au débat ou à la présente délibération concernant le projet+°0+agrivoltaïque.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la société BayWa r.e. France a pour projet de développer, de construire et d'exploiter un parc agrivoltaïque sur le territoire de la commune.

Dans ce cadre, BayWa r.e. France souhaite pouvoir réaliser des études sur le terrain d'implantation du futur parc et déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du parc.

Adopté à la majorité – 7 voix pour ; 1 voix contre – 2 abstentions

- Taxe d'aménagement

Le maire rappelle que la taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m, y compris les combles et les caves.

Taux proposé : 2 %

Adopté à l'unanimité

- Dématérialisation des actes administratifs avec @CTES : choix de l'opérateur + convention

Application qui permet aux collectivités la transmission dématérialisée des actes au titre du contrôle de légalité. Adhésion obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2027 mais nécessaire en finances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Adopté à l'unanimité

- Redevance assainissement : tarifs

Pour rappel, la communauté de communes du Haut Limousin en Marche prend la compétence Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 par anticipation, ce sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.  
Propose de fixer l'abonnement annuel à 85 € et le prix du m3 consommé à 1,70 €.  
Adopté à l'unanimité.

- Budget principal : autorisation virements de crédits instruction M57

Conformément à l'instruction M57 s'appuyant sur l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante peut autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Adopté à l'unanimité

- Budget principal : décision modificative n° 1

Réajustement de crédits pour le remboursement d'une taxe d'aménagement

- Vente terrain : le Mas du Bost

Madame MERA ALVAREZ Stéphanie, propriétaire d'une maison -Rue des coutumes, le Mas du Bost- souhaite acquérir une partie de terrain communal situé devant sa maison.

Adopté à l'unanimité

### **Informations du Maire au Conseil Municipal :**

- Reportage photos aériennes

La société PIRENAIC propose un reportage aérien personnalisé, coût de l'opération 690 €

- Place des voyageurs (face au restaurant l'Étape)

Lecture du courrier de M. Mme RATIER Alain : dégradations sur les clôtures de la propriété

Des moyens de protections sont étudiés.

- Rentrée scolaire septembre 2024

- Départ de M. DEYNA pour l'école primaire de NOUIC
- Changement d'horaires : 9h-12h / 13h30-16h30
- Conflit entre parents d'élèves : Mme RICHARD a été reçue par l'inspecteur de l'éducation nationale accompagné d'une conseillère pédagogique

- Mur de l'école

Le mur se détériore à cause du salpêtre, envisager de le remplacer par une clôture

- Grange : les travaux d'enduit ont commencé

- Course cycliste : avec le beau temps, les spectateurs étaient présents

- 14 juillet : cérémonie à 11h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 12 avril deux-mil vingt-quatre à zéro heure et trente minutes.